

SOCIETE WALLONNE DES EAUX

S W D E

Société de droit public à forme de société coopérative

RPM – 0230.132.005

Siège social : rue de la Concorde, 41 – 4800 Verviers

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
MARDI 27 MAI 2025**

PROCES-VERBAL

*de la séance tenue à Verviers, au Polygone de l'Eau, rue de Limbourg 41B, et de manière
électronique,
le mardi 27 mai 2025*

Sont présents et dûment mandatés : voir Annexe 1

BUREAU

La réunion de la Société wallonne des eaux SC (la « **Société** ») se tient à Verviers, au Polygone de l'Eau et est ouverte à 15 heures sous la présidence de Monsieur Denis VAN EECKHOUT.

Le bureau de l'Assemblée générale se compose du Président et du Vice-Président du Conseil d'administration ainsi que du Président du Comité de direction.

Monsieur Eric VAN SEVENANT, en sa qualité de Président du Comité de direction, assure le secrétariat de la présente réunion de l'Assemblée générale des actionnaires (l'« **Assemblée** »).

Monsieur Denis VAN EECKHOUT prononce ensuite un discours de bienvenue à l'Assemblée générale de la Société et rappelle les règles en vigueur.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE ET CONVOCATION

Actionnaires

Les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites par courrier ainsi que par mail, adressées quinze jours au moins avant l'Assemblée générale.

La convocation a, en outre, fait l'objet d'un avis publié au Moniteur belge le 14 avril 2025.

Les originaux de la liste de présences resteront annexés au présent procès-verbal comme Annexe 1 et seront conservés dans le registre des procès-verbaux des Assemblées générales.

Administrateurs et Collège des commissaires

Les convocations ont également été adressées aux administrateurs et au Collège des commissaires aux comptes.

Monsieur Denis VAN EECKHOUT constate ensuite que l'Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Monsieur Denis VAN EECKHOUT rappelle que les points suivants sont inscrits à l'ordre du jour :

1. **Rapport du Conseil d'administration ;**
2. **Rapport du Collège des commissaires aux comptes ;**
3. **Approbation des bilans, compte de résultats et annexes au 31 décembre 2024 ;**
4. **Décharge aux administrateurs ;**
5. **Décharge au Collège des commissaires aux comptes ;**
6. **Nomination de deux commissaires-réviseurs ;**
7. **Détermination de la rémunération des commissaires ;**
8. **Approbation séance tenante du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 27 mai 2025.**

RESOLUTIONS

Après avoir pris connaissance des rapports annoncés dans l'ordre du jour et après avoir délibéré sur les points à l'ordre du jour, l'Assemblée adopte, à la majorité, les décisions suivantes :

1) Rapport du Conseil d'administration

1.1. Rapport du Conseil d'administration

Le Président présente le rapport d'activités de la Société et les faits marquants de l'année 2024. Une copie de ce rapport est jointe au présent procès-verbal comme Annexe 2.

La parole est à l'Assemblée pour toute question relative au rapport annexé. L'Assemblée n'émet aucune observation.

1.2. Présentation des comptes annuels

Le Président du Comité de direction présente le rapport financier de la Société. Une copie du rapport financier est jointe au présent procès-verbal comme Annexe 3.

La parole est à l'Assemblée pour toute question relative au rapport annexé. L'Assemblée n'émet aucune observation quant aux activités et aux éléments financiers présentés.

2) Rapport du Collège des commissaires aux comptes

L'Assemblée entend le rapport du Collège des commissaires aux comptes portant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2024 présenté par Monsieur HUBERT, Président du Collège des commissaires aux comptes.

Une copie du rapport du Collège des commissaires aux comptes est jointe au présent procès-verbal comme Annexe 4.

La parole est à l'Assemblée pour toute question relative au rapport annexé. L'Assemblée n'émet aucune observation.

3) Approbation des bilans, compte de résultats et annexes au 31 décembre 2024

L'Assemblée constate que le résultat net s'établit à un bénéfice de 10.253.306,94 € (10 millions 253 mille 306 euros et 94 cents).

La parole est à l'Assemblée pour toute question relative aux comptes annuels de la SWDE.

L'Assemblée n'émet aucune observation.

Au vu des éléments présentés aux points 1 et 2, l'Assemblée générale ordinaire approuve le bilan, le compte de résultats et annexes de la SWDE au 31 décembre 2024 ainsi que l'affectation du résultat de la manière suivante :

Affecter le bénéfice de 10.253.306,94 € (10 millions 253 mille 306 euros et 94 cents) aux réserves disponibles.

4) Décharge aux administrateurs

Il est proposé à l'Assemblée générale de donner décharge aux administrateurs.

La parole est à l'Assemblée pour toute question relative aux décharges.

L'Assemblée décide de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

5) Décharge au Collège des commissaires aux comptes

Il est proposé à l'Assemblée générale de donner décharge au Collège des commissaires aux comptes.

La parole est à l'Assemblée pour toute question relative aux décharges.

L'Assemblée décide ensuite de donner décharge au Collège des commissaires de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.

6) Nomination de deux commissaires-réviseurs

Il appartient à l'Assemblée générale de procéder à la désignation de deux commissaires réviseurs pour un mandat de trois ans. Il est proposé à l'Assemblée générale de désigner les deux commissaires réviseurs suivants :

- BAKER TILLY BELGIUM
- BDO REVISEURS D'ENTREPRISES

L'Assemblée générale est également informée que le Gouvernement wallon a désigné lors de sa séance du 20 mars 2025, Monsieur Olivier Hubert comme représentant de la Cour des comptes au sein du Collège des commissaires aux comptes de la SWDE.

La parole est à l'Assemblée pour toute question relative à la nomination des commissaires.

L'Assemblée décide d'approuver la désignation des deux commissaires réviseurs.

7) Détermination de la rémunération des commissaires

Il est proposé à l'Assemblée générale de fixer les émoluments des commissaires à dater du 1^{er} janvier 2025 comme suit :

- 121.605 € hors TVA pour une durée de 36 mois pour BAKER TILLY
- 179.322 € hors TVA pour une durée de 36 mois pour BDO
- 11.572 € pour 2025 (indice pivot 133,28) pour la Cour des comptes

La parole est à l'Assemblée pour toute question relative aux émoluments des commissaires.

L'Assemblée décide d'approuver les émoluments des commissaires comme mentionné ci-dessus.

8) Approbation séance tenante du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 27 mai 2025

Afin d'éviter d'alourdir le processus décisionnel, l'Assemblée décide d'approuver le principe de l'adoption du présent procès-verbal séance tenante à l'unanimité.

Le secrétaire projette le procès-verbal en vue de son approbation. L'Assemblée n'émet aucune observation quant au procès-verbal. Le procès-verbal est approuvé par l'Assemblée et signé par les membres du bureau ainsi que par les actionnaires qui en expriment le désir.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15:54 heures.

L'Assemblée générale ordinaire est levée à 15:54.



Le Président du Conseil d'administration
Denis VAN EECKHOUT,
Président de l'Assemblée générale.



Le Président du Comité de direction,
Eric VAN SEVENANT,
Secrétaire de l'Assemblée générale.

Excusé

Le Vice-Président du Conseil
d'administration,
Thomas SALDEN

LISTE DES ANNEXES AU PROCES -VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 MAI 2025

ANNEXE	TITRE
1	Liste des présences
2	Rapport d'activités
3	Rapport financier
4	Rapport du Collège des commissaires aux comptes

